



Comité de transition
PSBLSJ de Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE # 4

23 MARS 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

| | | |
|-----------|---|----------|
| 1 | MOT DE BIENVENUE | 1 |
| 2 | VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR | 1 |
| 3 | VALIDATION DU COMPTE RENDU | 1 |
| 4 | DEVELOPPEMENTS RECENTS | 1 |
| 4.1 | Démarche du MERN | 1 |
| 4.2 | Direction du PSBLSJ | 1 |
| 4.3 | Varia..... | 1 |
| 5 | REPRESENTATIVITE ET LEGITIMITE (SUITE) | 2 |
| 6 | RAPPORT DE SUIVI ANNUEL AU MDDELCC | 5 |
| 7 | SUIVI DU PROCESSUS DES TRAVAUX DU PSBLSJ | 6 |
| 8 | SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE | 7 |
| 9 | VARIA | 8 |
| 10 | PROCHAINE RENCONTRE | 8 |

Annexes : documents joints

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Liste des suivis

Annexe 4 : Présentation PowerPoint sur le rapport de suivi annuel, le suivi du PSBLSJ et la gestion hydrique

1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres. M. Richard Dallaire souhaite également la bienvenue aux membres et présente ses excuses pour l'annulation et le report de la rencontre du Comité de transition qui avait d'abord été planifiée le 9 mars 2017.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour convient au groupe. Il figure en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 13 décembre 2016 est validé et sera rendu public sur le site consultationsberges.com

4 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

4.1 DEMARCHE DU MERN

M. Richard Dallaire mentionne que la démarche entreprise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) suit son cours ; des rencontres ayant eu lieu récemment. Les discussions avancent. Il rappelle que la date limite qui avait été établie pour le mandat de M. Gosselin était le 12 mai 2017.

La question suivante est ensuite soulevée :

| Question | Réponse |
|--|--|
| Vous pensez que le mandat du BAPE reprendra en mai, et ce, peu importe le résultat de la démarche du MERN? | Rio Tinto : Il y a de bonne chance pour que le mandat reprenne ce printemps. |

4.2 DIRECTION DU PSBLSJ

M. Dallaire mentionne que Rio Tinto n'a pas encore nommé de directeur du PSBLSJ en remplacement de M. Jean Pedneault.

4.3 VARIA

Quelques questions sont posées au sujet des affaires immobilières. Mme Gaudreault précise que M. Jean-François Gauthier est le responsable des affaires immobilières et par conséquent des baux. Par contre, les membres du Comité de transition peuvent communiquer directement avec M. Dallaire en cas de questionnement lié aux baux. M. Dallaire rappelle la volonté de Rio Tinto de créer un comité pour travailler avec le milieu concernant le dossier des propriétés

foncières de la compagnie au Lac Saint-Jean. La démarche est toutefois retardée compte tenu des nombreux dossiers en cours pour l'équipe, notamment la préparation pour le BAPE. L'objectif serait de montrer un portrait des affaires immobilières au comité dès le départ. La question suivante est soulevée :

| Question | Réponse |
|--|--|
| <p>Vous avez mentionné qu'il n'y aurait rien de changer dans les nouveaux baux et pourtant, certains citoyens ont remarqué des changements lors du renouvellement.</p> | <p>Rio Tinto :</p> <p>M. Dallaire répond dans un premier temps que le prix de location et les conditions des baux n'ont pas changé. Une seule modification a été apportée lors du dernier renouvellement des baux. Il s'agit de l'ajout d'une clause spécifique et que tous les locataires ont reçu une lettre accompagnant le bail afin d'informer de cette modification.</p> <p>En ce qui a trait aux changements dont parlent certains locataires, il s'agirait d'une comparaison avec une version plus ancienne du bail et Rio Tinto n'a pas trouvé la version de comparaison utilisée. Il invite tous les locataires qui auraient des questions sur leur bail à contacter directement l'équipe de Rio Tinto et les rencontrer au besoin.</p> |

Un membre du Comité s'engage d'envoyer par courriel la lettre et un exemple de bail aux autres membres pour que ceux-ci puissent mieux se figurer le changement proposé lors des récents renouvellements auprès des locataires.

5 REPRÉSENTATIVITÉ ET LÉGITIMITÉ (SUITE)

M. Tremblay introduit l'atelier proposé aux membres pour poursuivre la réflexion sur la représentativité et la légitimité d'un futur comité de suivi du PSBLSJ qui avait été entamée lors de la rencontre de décembre. L'atelier permettra d'alimenter la réflexion de Rio Tinto sur les critères déterminant la légitimité et la représentativité des membres pour un futur comité de suivi. Il permettra à Rio Tinto de bonifier sa proposition en matière de comité de suivi pour le prochain décret. Il est spécifié qu'il ne s'agit pas d'adopter une proposition, mais bien d'alimenter la réflexion.

Il est d'abord proposé aux membres de prendre connaissance des résultats de la première partie de l'atelier et d'identifier les critères faisant consensus en termes de représentativité et de légitimité. Dans un deuxième temps, les membres sont appelés à travailler une proposition de comité en respectant les critères retenus et ceux tirés des bonnes pratiques de participation publique.

1- Plusieurs échanges sont tenus sur les suggestions de critères émanant de la dernière rencontre :

- L'objectif principal du comité de suivi sera de veiller à ce que le décret soit mis en application par Rio Tinto.
- Deux concepts sont partagés relativement à la structure d'un comité de suivi.

Structure à un seul palier

- Les membres de toutes les catégories de parties prenantes, incluant Rio Tinto, siègent autour d'une même table avec une représentation équitable.
- Cette structure permettrait à tous d'échanger, notamment avec Rio Tinto, sans intermédiaire et sans risque de perte ou de distorsion de l'information.
- Il y a une grande richesse à pouvoir échanger avec les représentants de différentes catégories, comme ce fut le cas avec le Comité technique sur l'étude d'impact et le Comité de transition.

Structure à deux paliers

- En référence à la proposition du Comité des parties prenantes, cette structure aurait un comité exécutif pour interagir avec Rio Tinto.
- La fonction exécutive serait occupée surtout par les élus en raison de leur mandat d'aménagement du territoire et ils transmettraient ensuite l'information aux autres membres.
- Les MRC pourraient ainsi mieux jouer le rôle qui était attendu d'elles avant (courroie de transmission), puisque la structure, avec un comité rassemblant diverses parties prenantes, existe désormais (19 membres dans le Comité des parties prenantes).
- Le comité de suivi bénéficierait d'avoir des règles de fonctionnement en ce qui a trait à la façon de convoquer les membres (ex. : plusieurs choix de dates, calendrier à l'avance, etc.) et au quorum nécessaire, et ce, afin de favoriser la participation de tous.
- Le comité ne va pas se substituer à chaque entité qui doit donner des autorisations (ex. : municipalité, riverain qui doit prendre une décision pour son terrain, etc.).
- Il faudrait un mécanisme pour que les sujets apportés ou les problématiques soulevées au comité de suivi soient tous regardés, c'est-à-dire qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir une majorité de membres qui souhaitent s'attarder à une question pour que l'on puisse y travailler.

2- Les propositions suggérées qui font consensus à l'issue de la première partie de l'atelier sont :

- Le nombre souhaitable de membres au sein d'un comité de suivi serait entre 20 et 25 (25 étant le maximum).
- Lors de la création, il devrait y avoir une assemblée publique pour la nomination des membres. Chaque catégorie décidera de leurs représentants.

- La présence des élus est souhaitable sur le comité de suivi. Cette catégorie ne devrait pas être majoritaire ou avoir une représentativité supérieure.
- La structure du comité de suivi serait horizontale, c'est-à-dire que toutes les catégories de membres auraient le même droit de parole et une représentativité équitable.
- Les membres du comité de suivi devraient être choisis en fonction de leur représentativité collective et non en fonction de leur intérêt personnel.
- Le comité de suivi devra adopter des règles de fonctionnement qui font consensus pour assurer un bon fonctionnement. Plusieurs suggestions ont d'ailleurs été mentionnées en rencontre :
 - Possibilité de créer des sous-comités sur des thématiques ou problématiques spécifiques, avec nomination d'un président responsable du sous-comité;
 - Établissement d'un mandat d'une durée limitée pour tous les membres (ex. : à chaque 2 ou 3 ans, le 1/3 des membres est renouvelé);
 - Fréquence des rencontres : 4 par année en fonction du cycle des travaux du PSBLSJ.

3- L'exercice de proposition de composition du comité de suivi a donné le résultat suivant :

| Catégorie | NB | Notes |
|-------------------------------|----------------|--|
| Riverains | 7 | - Deux représentants par territoire (MRC) - Un siège réservé à Riverains 2000 |
| Élus | 3 | - Un représentant par territoire (MRC) |
| Mashteuiatsh | 1 | |
| Groupes environnementaux | 2 | - Ex. : OBV, CREDD |
| Faune et flore | 2 | - Ex. : Corporation de L'Activité Pêche (CLAP), Parc national de la Pointe-Taillon, Association des Sauvaginiers |
| Organismes socioéconomiques | 4 | - Un représentant par territoire (MRC) et un représentant pour Mashteuiatsh |
| Organismes récréotouristiques | 3 à 5 | - Possibilité d'un représentant par secteur de marina (nord, centre, sud) - Autres organisations possibles |
| Total | 22 à 24 | |
| Représentants de Rio Tinto | 2 à 3 | |

Suivis – Rencontre du 23 mars 2017

1. Valider la proposition de la composition d'un futur comité de suivi lors de la prochaine rencontre du Comité de transition.
2. Rediscuter de certaines thématiques qui ont été mises sur la glace lors des discussions et échanges sur la représentativité et la légitimité, notamment la question des droits de Rio Tinto versus celle des riverains (compensations passées, plaintes et requêtes longues, etc.)

L'ensemble des suivis de la rencontre figure à l'annexe 3.

6 RAPPORT DE SUIVI ANNUEL AU MDDELCC

Mme Caroline Jollette fait une courte présentation sur le rapport de suivi annuel du PSBLSJ qui doit être déposé au MDDELCC avant le 1^{er} mars de chaque année. Le document, qui fait le bilan de l'année précédente, traite notamment des conditions érosives, des travaux réalisés, du suivi environnemental, du mécanisme de participation avec le milieu et du suivi des tempêtes.

Cette année, le rapport de suivi a été déposé le 28 février 2017. Il sera éventuellement rendu public. Le rapport est également distribué dans les MRC et les municipalités concernées.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

| Question | Réponse |
|--|--|
| Est-ce que les vents dominants sont bel et bien les vents d'ouest? Cela ne concorde pas avec mes observations. | Rio Tinto : Mme Jollette répond que selon l'analyse des vents et des tempêtes sur plusieurs années, le constat est bien que les vents dominants sont ceux de l'ouest. Ceci étant dit, les observations dans certains secteurs peuvent donner l'impression, en raison de l'impact de vents plus forts, que les vents dominants seraient de provenance différente. |
| Dans l'étude d'impact sur le PSBLSJ, on mentionne trois stations météo, mais parfois vous ne parlez que de celle de Mistook? | Rio Tinto : Mme Jollette répond que l'information des trois stations météo est utilisée dans l'analyse des vents et la base de données de Rio Tinto. Par contre, dans l'étude d'impact, il avait été recommandé d'utiliser la station de Mistook puisqu'elle était considérée comme la plus représentative. |

M. Richard Dallaire poursuit la présentation en abordant le suivi des plaintes et des requêtes. Il montre le bilan des plaintes par année depuis 2011 : nombre de plaintes et requêtes, proportion de plaintes liées à l'immobilier ou aux berges, nombre de plaintes et requêtes fermées et celles toujours en cours. Il résume ensuite la nature des plaintes et requêtes toujours ouvertes.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

| Question | Réponse |
|---|--|
| Si vous recevez quatre appels pour un même dossier de plainte ou requête, combien en inscrivez-vous dans le registre? | Rio Tinto : M. Dallaire répond qu'il inscrirait les quatre plaintes au registre dans un tel cas. Il est possible que celles-ci soient fermées en même temps dans le système informatique après le suivi. |

La présentation PowerPoint sur le rapport de suivi annuel figure à l'annexe 4. Les membres du Comité consentent à ce que certaines informations contenues dans la présentation ne soient pas mise en annexe au compte-rendu pour éviter qu'un riverain ayant fait une plainte ou une requête puisse être identifié publiquement sur le site web.

7 SUIVI DU PROCESSUS DES TRAVAUX DU PSBLSJ

Mme Jollette présente le suivi du processus des travaux du PSBLSJ. Elle mentionne d'abord que la programmation préliminaire des travaux est en cours et liste les activités prévues au printemps 2017 :

- Analyse de la situation à la Pointe Langevin à Dolbeau-Mistassini avec les parties prenantes;
- Préparation et réalisation des travaux du Parc national de la Pointe-Taillon (Sepaq);
- Finalisation des travaux de rechargement de plage débutés à l'automne 2016 (Saint-Gédéon-sur-le-Lac à Saint-Gédéon et Racine-sur-mer à Dolbeau-Mistassini);
- Réalisation des travaux d'entretien (structures, adoucissement talus, passe migratoire Rigolet, etc.);
- Intervention à la Pointe Langevin

Finalement, des rechargements de plage sont prévus à l'automne 2017. M. Dallaire questionne les membres pour savoir si d'autres secteurs devraient être considérés dans la planification des travaux de stabilisation des berges. Des indications avaient déjà été envoyées par courriel par certains membres.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

| Question | Réponse |
|---|---|
| Est-ce qu'il y a des travaux en exécution en ce moment ? | Rio Tinto : Mme Jollette répond qu'actuellement, il n'y a pas de travaux étant donné que le décret devait se terminer au 31 décembre 2016. Comme il y a eu prolongation, l'équipe est en planification pour réaliser les travaux cette année. |
| Est-ce que vous avez finalement pu constater s'il y a bel et bien | Rio Tinto : Mme Jollette répond que Rio Tinto avait fait des relevés |

| Question | Réponse |
|---|--|
| une fosse de 50 pieds dans le secteur de la Pointe Langevin? | bathymétriques dans ce secteur en juin 2016, et ce, avant de recevoir les coordonnées GPS de la fosse de la part des usagers. Elle ajoute qu'en juin prochain, le bateau ira relever les coordonnées de la fosse. |
| Il y a beaucoup de terre glaise dans un secteur rechargé. | Rio Tinto : Mme Jolette répond qu'il y avait une veine d'argile dans un banc d'emprunt utilisé pour le rechargement. Il s'agit d'une petite proportion par rapport à l'ensemble de la plage rechargée. Cette zone de rechargement ne sera plus utilisée. |
| Est-ce que des inspecteurs du MDDELCC viennent souvent vérifier la conformité lors des travaux que vous réalisez? | Rio Tinto : Mme Jolette répond que les travaux sont très surveillés. Des représentants du MDDELCC viennent presque à chaque intervention, notamment pour valider que les plans et devis sont respectés. |

La présentation PowerPoint sur le suivi du PSBLSJ figure à l'annexe 4.

8 SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE

Mme Gaudreault présente le suivi de la gestion hydrique, avec les apports naturels observés et le niveau d'eau du lac, depuis le début de l'année 2017. Il est tôt pour prévoir le départ et le volume de crue qui, en moyenne, commence autour du 17 avril. Il s'agit de prévision, les conditions météo ont une grande influence sur le volume de crue. La situation est suivie quotidiennement.

La question suivante est ensuite soulevée :

| Question | Réponse |
|--|--|
| À quel moment exactement la gestion du niveau du lac à 16,5 pieds a-t-elle commencé? Est-ce que la crue du printemps de 1991 était avec une limite à 16,5 pieds ou à 17,5? | Rio Tinto : Mme Gaudreault répond qu'elle va vérifier l'information et revenir avec une réponse. |

La présentation PowerPoint sur le suivi de la gestion hydrique figure à l'annexe 4.

Suivis – Rencontre du 23 mars 2017

3. Vérifier à partir de quel moment la gestion du niveau du lac à 16,5 pieds durant la crue a débuté.

9 VARIA

Aucun point varia n'est apporté.

10 PROCHAINE RENCONTRE

Une prochaine rencontre serait normalement planifiée au mois de juin prochain, tout dépendant du calendrier émanant de la reprise du mandat du BAPE. La programmation préliminaire et le bilan hydrique de la crue seraient notamment à l'ordre du jour.

M. Dallaire remercie les membres de leur implication et de leur présence.

La rencontre se termine à 16 h 30.

Production du compte rendu

Alexandra Boileau, Transfert Environnement et Société
Personne-ressource du Comité